

§2. Grille DES TARIFS ET DES

ratio = 1,045199923

1. Tarif de base

Le tarif de base ne peut être calculé au prorata des jours effectifs d'utilisation de l'emplacement.

Il s'agit bien de choisir une période pleine prévue dans la grille ci-dessous.

Si le titulaire de l'emplacement souhaite prolonger la durée de son autorisation,

il y a lieu d'ajouter une redevance supplémentaire correspondant à la durée souhaitée supplémentaire.

Durée d'occupation	Tarif de base en euros	Tarif indexé 2019	Tarif indexé 2020
1 jour	100	104	105
15 jours	300	313	315
1 mois	500	522	526
3 mois	1.200	1254	1263
6 mois	1.800	1881	1895
9 mois	2.200	2299	2316
1 an	2.400	2508	2527

2. COEFFICIENTS

Zone	Description de la zone	Coefficient relatif à la zone
A	Zone Nord: Haren, Neder over heembeek, Laeken, Quartier Nord	0,75
B	Zone Centre : Pentagone, Avenue Louise, Quartier Européen	1

C	Zones fréquentées : Zone Unesco et boulevard piéton - rond-point Schuman - Boulevard du Centenaire et Atomium - Rue Neuve – Place de la Monnaie - Avenue de la Toison d'Or (Bd. de Waterloo) - Place du Sablon – Monts	2
D	Périmètre d'un évènement public (ex : Foire du Midi, zone stade Roi Baudouin, manifestations diverses...)	3

Infrastructure ou Véhicule relatif à l'utilisation d'une infrastructure ou d'un véhicule

Aucun	0,5
Véhicule motocyclette, charrette, camion, voiture	1
Infrastructure fixe propre	2
Infrastructure fixe appartenant à la Ville	2,5

Largeur de l'emplacement (largeur relative à la taille de l'emplacement)

<5 mètres	1
6 mètres	1,2
7 mètres	1,4
8 mètres	1,6
9 mètres	1,8
10 mètres	2

Le coefficient augmente ensuite de +0,2 pour chaque mètre en plus.

Type de spécialisation produit relatif au type de spécialisation produits

Non alimentaires	0,5
Alimentaires sauf types ci-dessous	1
Hamburgers	1,25
Sucrieries	2
Alcools	3